

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308

5 février 2015

SOMMAIRE

Admiral S.A.	14740	Enfants Défavorisés de l'Île de Madagascar	
Alka	14743	A.s.b.l.	14781
Alphacore International S.A.	14742	EPI - European Property Investment S.A.	
Apollo Logistics Germany 3 S.à r.l.	14742	14738
Armony s.à.r.l.	14742	EURX Iota Investment S.à r.l.	14738
Atlantide Funds S.A.	14742	Feuille de Banane S.à.r.l.	14778
Avalan S.A.	14745	Fine Vitamins S.A. SPF	14739
AZ Electronic Materials S.A.	14746	Golden Park Hotel Holding S.A.	14739
Beverage Investment Group S.A.	14744	Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.	
BlueOrchard Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	14743	14775
BPI IV S.à r.l.	14741	Hapeka S.à.r.l.	14773
BPI V S.à r.l.	14741	Hapy Investissements S.A.	14741
BTG Clients O&G II S.à r.l.	14741	Investmon S.à r.l.	14771
BTG Pactual Prop Feeder (1) S.à r.l.	14740	IPG Prime Logistics B S.à r.l.	14739
Buro Remich SA	14745	K&D Development	14739
Cabarez S.A.	14745	Krefeld Hochstrasse S.à.r.l.	14763
CadAstra (Management Services) S.à r.l.		Kupari Holding S.A.	14748
.....	14746	Marman S.A.	14783
Captiva MIV S. à r.l.	14746	Nougat S.A.	14747
Castel JV S.à r.l.	14744	Pérez Capital S.A.	14747
Central & Eastern Europe Care Services		Pertrutou SPF S.A.	14738
Holding S.à r.l.	14744	Strategic Holdings S.à r.l.	14738
Cloud Midco S.à r.l.	14744	Verrier S.A.	14745
CO.FI Investments S.A.	14743	Wallace Properties S.à r.l.	14747
CO.FI Investments S.A.	14743	Whitewood (Finance) UK S.à r.l.	14740
		Whitewood (MSCP) UK S.à r.l.	14740

EURX Iota Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.699.

Les comptes annuels de la société EURX Iota Investment S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207901/10.

(140233513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

EPI - European Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014207878/10.

(140232594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Strategic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.306.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 décembre 2014

En date du 23 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Douglas Smith, né le 10 juin 1969 à Ayr, Ecosse, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 180-186 Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2014, et ce, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2014208536/16.

(140232912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pertrutou SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**Capital social: EUR 90.760,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.510.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite aux résolutions écrites prises le 23 décembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pertrutou SPF S.A. en liquidation volontaire

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015001079/18.

(140235752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

K&D Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 189.439.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015000977/10.

(150000248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Fine Vitamins S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.265.

Par décision du Conseil d'Administration du 14 novembre 2014, Monsieur Eric BREUILLE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au conseil d'administration en remplacement de Madame Elisa Paola Armandola démissionnaire.
Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour: FINE VITAMINS S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015000891/15.

(150000078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Golden Park Hotel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 117.405.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000921/10.

(140235759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

IPG Prime Logistics B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.010.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 2 janvier 2015

L'Associé Unique de IPG Prime Logistics B S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Sears en tant que gérant de la Société à partir du 2 janvier 2015;

- De nommer:

* Monsieur Paul White, né à Sandwell, Royaume-Uni, le 27 mars 1980, résidant professionnellement au 5 Welbeck Street, W1G 9YQ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société à partir du 2 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

IPG Prime Logistics B S.à r.l.

Référence de publication: 2015000962/19.

(150000214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 décembre 2014.
Référence de publication: 2015001230/10.
(150000159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Whitewood (MSCP) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 décembre 2014.
Référence de publication: 2015001231/10.
(150000158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Admiral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 181.425.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.12.2014

Les actionnaires de la société ADMIRAL S.A. réunis le 30.12.2014 au siège social a décidé ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu'il appartiendra.

Fait à Luxembourg, le 30.12.2014

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2015001292/22.

(150000562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

BTG Pactual Prop Feeder (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.170,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015002089/12.

(150001328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

BPI V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.016.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenu en date du 18 décembre 2014

Les membres du conseil de gérance la Société ont décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002085/13.

(150001625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

BPI IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.967.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenu en date du 18 décembre 2014

Les membres du conseil de gérance la Société ont décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002084/13.

(150001624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

BTG Clients O&G II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015002088/12.

(150001686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Hapy Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.704.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208008/10.

(140231877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Apollo Logistics Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.943.

AUSZUG

Der Geschäftsführer Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, beschließt mitzuteilen:

1. Die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 7, route d'Esch nach L-1470 Luxembourg nach 1, Avenue Gaston Diderich in L -1420 Luxembourg verlegt wurde.

2. Der Rücktritt von Herrn Fernand SASSEL und Herrn Louis FELICETTI als Geschäftsführer der Gesellschaft. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Dezember 2014.

Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH
Geschäftsführer

Référence de publication: 2015002034/16.

(150001461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Armony s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 78.923.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L- 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015002038/14.

(150001910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Atlantide Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.404.

Monsieur Linden a cessé ses fonctions d'administrateur avec effet au 03 novembre 2014.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour extrait conforme
La société

Référence de publication: 2015002043/11.

(150001807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Alphacore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 38.477.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015002027/10.

(150002059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

BlueOrchard Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.191.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2015002060/10.

(150001417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Alka, Société Anonyme.

Siège social: L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 140.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002024/9.

(150001786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

CO.FI Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002144/9.

(150002152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

CO.FI Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 décembre 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Gianpiero ABELLONIO, demeurant au 24, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco;

- Monsieur Angelo BONANATA, demeurant au 17, avenue de l'Annonciade, MC-98000 Monaco;

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018

- Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme, 89A, Pafebruch, L - 8308 Capellen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2015002145/21.

(150002153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Central & Eastern Europe Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.684.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de catégorie B de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Frédéric MULLER.

Référence de publication: 2015002128/10.

(150001200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Beverage Investment Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 117.779.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 décembre 2014

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B69890, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015002077/14.

(150001413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Castel JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 182.707.

EXTRAIT

La nouvelle adresse professionnelle de Paul Wasserman, gérant A de la Société, se situe désormais au:
600 Travis Street, Suite 7200, Houston, TX 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015002098/14.

(150001447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Cloud Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 191.810.

EXTRAIT

La nouvelle adresse professionnelle de Paul Wasserman, gérant A de la Société, se situe désormais au:
600 Travis Street, Suite 7200, Houston, TX 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015002109/14.

(150001448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Avalan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 170.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015002047/10.

(150001956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Verrier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 152.603.

Extrait de décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire au siège social de la société en date du 16 décembre 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de l'actuel Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur ELVINGER Thierry et décide à l'unanimité de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2020, Monsieur GAVAZZI Christophe né le 22 novembre 1975 à Algrange (F) et demeurant au 28, rue haute à F-57970 Koenigsmacker. Le mandat est donné jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2015001946/16.

(150000375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Buro Remich SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 86.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BURO REMICH SA

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015002092/11.

(150001478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Cabarez S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.237.

- Mons. Graeme Jenkins, resident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de classe A de la société, en remplacement le administrateur démissionnaire, Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015002093/16.

(150001555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

CadAstra (Management Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 151.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2015002094/10.

(150001677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.998.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2014*

L'associé unique de la Société:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 22 décembre 2014 à l'ancien siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015002096/17.

(150001541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

AZ Electronic Materials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 156.074.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de AZ ELECTRONIC MATERIALS S.A. (la "Société") en date du 11 Décembre, 2014 à Luxembourg que:

La démission de Geoffrey Wild de son mandat d'administrateur exécutif de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

La démission de Andreas Stickler de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

La nomination en tant qu'administrateur de la Société de Monsieur Frank Schöneborn, né le 17 Juin 1974 à Freiberg, Allemagne et résidant à 11 Chalmers Way, Twickenham, TW1 1QG Greater London, Royaume-Uni, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016, a été acceptée avec effet immédiat.

La nomination en tant qu'administrateur de la Société de Monsieur Tim Hashagen, né le 20 Août 1981 à Bremen, Allemagne et résidant au 7, rue Yolande, 8259 Mamer, Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016, a été acceptée avec effet immédiat.

La nomination en tant qu'administrateur de la Société de Monsieur Walter Heinrich Galinat, né le 31 Janvier 1951 à Erzhausen, Allemagne et résidant à 20, Georg-Buechner Str., 64859 Eppertshausen, Allemagne, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016, a été acceptée avec effet immédiat.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé de 3 administrateurs comme suit:

Walter Heinrich Galinat

Tim Hashagen

Frank Schöneborn

La démission de Deloitte S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société a été acceptée avec effet au 18/09/2014.

La nomination en tant que Commissaire aux Comptes de la Société de Monsieur Rüdiger Demuth, né le 12 Juillet 1970 à Darmstadt, Allemagne avec une adresse professionnelle sise à Marburger Strasse 14, 64289 Darmstadt, Allemagne a été acceptée avec effet au 18/09/2014 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2014.

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015002051/36.

(150001843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Nougat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.348.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris la décision, par le biais d'une résolution circulaire datée du 24 décembre 2014, de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

106, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Grand-Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015002544/18.

(150001450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pérez Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.666.

—
EXTRAIT

En date du 06 mai 2013, le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat, le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 06 mai 2013.

Pour PEREZ CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015001774/14.

(150001143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Wallace Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.050,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.041.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2014.

Référence de publication: 2015001956/10.

(150000545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Kupari Holding S.A., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kupari Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.770 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1559 of July 13, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3412, of November 15, 2014.

The Meeting is chaired by Ms. Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Ms. Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau.

The shareholders of the Company present at the Meeting, or represented by way of correspondence voting forms (powers of attorney) (the Shareholders) and the number of shares of the Company which they hold are indicated on an attendance list. The attendance list, together with the correspondence voting form (power of attorney), will remain annexed to the present deed for the purposes of registration, after having been signed by the undersigned notary, the representative of the Shareholders and the members of the Bureau as the case may be.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record the following:

I. as it appears from the attendance list that the Shareholders representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting, the Meeting may validly deliberate and resolve upon all items on the agenda which was communicated to the Shareholders in advance of the Meeting, which is expressly acknowledged by the Shareholders present or represented and any convening notice requirements are expressly waived;

II. that the Company has an issued share capital of sixty seven thousand six hundred eighty United States Dollars (USD 67,680) divided into (i) thirty three thousand eight hundred forty (33,840) class A shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and (ii) thirty three thousand eight hundred forty (33,840) class B shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the preferential subscription rights in respect of the new shares to be issued by the Company.
2. Conversion of the beneficiary shares (parts bénéficiaires) of the Company such that the sixteen thousand nine hundred twenty (16,920) beneficiary shares (parts bénéficiaires) of the Company having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each shall be converted into sixteen thousand nine hundred twenty (16,920) class B shares of the Company having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the rights and obligations as set out in the Articles and it being noted that (i) the class B shares do form part of the share capital of the Company such that the share capital of the Company is increased to eighty-four thousand six hundred United States Dollars (USD 84,600) divided into (a) thirty three thousand eight hundred forty (33,840) class A shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and (b) fifty thousand seven hundred sixty (50,760) class B shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and (ii) and the newly issued class B shares are entirely subscribed and fully paid-up by the former owner of the converted and reclassified beneficiary shares (parts bénéficiaires) of the Company.
3. Conversion of the class B non-voting shares of the Company into class B voting shares of the Company.
4. Amendment of current articles 8, 12.1, 14.1, 16 and 17.2 of the Articles and deletion of current article 7 of the Articles to reflect on new allocation of profits between the classes of shares of the Company.
5. Amendment, renumbering and full restatement of the Articles (without modifying the current corporate object clause of the Articles) to reflect inter alia the changes to the share capital, the conversion of the beneficiary shares (parts bénéficiaires) into class B shares and the conversion of the non-voting class B shares into voting class B shares.
6. Appointment of a new director of the Company until the date of the annual general meeting of the Company in 2019.
7. Amendment of the shareholders' register of the Company to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any member of the board of directors of the Company, acting individually and severally, to proceed on behalf of the Company to the necessary amendments to the shareholders' register of the Company.

8. Miscellaneous.

I. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

All the shareholders of the Company representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and resolve to waive their preferential subscription rights in respect of the sixteen thousand nine hundred twenty (16,920) class B shares of the Company having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each to be issued by the Company and to be subscribed by the current holder of the class B shares of the Company already in issuance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the beneficiary shares (parts bénéficiaires) of the Company such that the sixteen thousand nine hundred twenty (16,920) beneficiary shares (parts bénéficiaires) of the Company having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each shall be converted into sixteen thousand nine hundred twenty (16,920) class B shares of the Company having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the rights and obligations as set out in the Articles pursuant to second resolution below and it being noted that:

(i) the class B shares do form part of the share capital of the Company, such that the share capital of the Company is increased to eighty-four thousand six hundred United States Dollars (USD 84,600) divided into:

a) thirty three thousand eight hundred forty (33,840) class A shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

b) fifty thousand seven hundred sixty (50,760) class B shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each; and

(ii) the sixteen thousand nine hundred twenty (16,920) newly issued class B shares are entirely subscribed and fully paid-up by the former owner of the converted beneficiary shares (parts bénéficiaires) of the Company, who is also the owner of the other class B shares that were already issued by the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the fifty thousand seven hundred sixty (50,760) class B non-voting shares of the Company having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into class B voting shares of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend current articles 8, 12.1, 14.1 16 and 17.2 of the Articles and to delete current article 7 of the Articles to reflect on new allocation of profits between the classes of shares of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Kupari Holdings S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eighty-four thousand six hundred United States Dollars (USD 84,600) divided into (i) thirty three thousand eight hundred forty (33,840) class A shares (Class A Shares) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and (ii) fifty thousand seven hundred sixty (50,760) class B shares (Class B Shares) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, such classes of shares having the rights as set out in these Articles.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Premium and Reserve Accounts.

6.1. In respect of each class of shares combined, there is hereby created (i) a share premium account to which the funds received from time to time as premium shall be allocated, and (ii) a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009 (the Account 115)) to which the funds received from time to time as a contribution without share issuance shall be allocated. Unless specified as a contribution to an individual account referred to in Article 6.2 to Article 6.5 below, all contributions to the share premium account and special equity reserve account shall be allocated to the account in this article 6.1 and be applicable to all shares.

6.2. The Company may maintain a special share premium account for the Class A Shares (the Class A Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class A Shares (the Class A Share Premium). Amounts so recorded to the Class A Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Share Premium and any amount on the Class A Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

6.3. The Company may maintain an Account 115 for the Class A Shares (the Class A Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class A Shares other than upon a share issuance (the Class A Special Equity). Amounts so recorded to the Class A Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Special Equity and any amount on the Class A Special Equity Account, subject only to any restrictions contained in any applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class A Shares only, as set out in these Articles.

6.4. The Company may maintain a special share premium account for the Class B Shares (the Class B Share Premium Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares (the Class B Share Premium). Amounts so recorded to the Class B Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Share Premium and any amount on the Class B Share Premium Account, subject only to any restrictions contained in an applicable law, will be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

6.5. The Company may maintain an Account 115 for the Class B Shares (the Class B Special Equity Account), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Class B Shares other than upon a share issuance (the Class B Special Equity). Amounts so recorded to the Class B Special Equity Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class B Special Equity and any amount on the Class B Special Equity Account will, subject only to any restrictions contained in any applicable law, be available for distribution to the holders of the Class B Shares only, as set out in these Articles.

6.6. The Company may also maintain special distributable reserves (Special Distributable Reserves) which will be specifically linked to one class of shares of the Company (for the Class A Shares, the Class A Reserve, and for the Class

B Shares, the Class B Reserve) and such Special Distributable Reserves shall be distributable to the holders of the relevant class of shares only (on a pro-rata basis of the number of shares outstanding within such class of shares), upon resolutions adopted by the General Meeting by unanimous consent or in case of liquidation of the Company.

Art. 7. Shares.

7.1. The Company's share capital is divided into Class A Shares and Class B Shares.

7.2. Except as may be required by the Law or set forth in the Articles or any provisions set out in any agreement relating to the Company that may be entered into from time to time, between among others, the Company and its shareholders (a Securityholders Agreement), each holder of shares may cast its votes in any manner it chooses.

7.3. Unless stated otherwise in these Articles, all Class A Shares and all Class B Shares shall be identical in all respects. Subject to these Articles, all Class A Shares and all Class B Shares shall share in the payment of dividends and in any distribution other than by way of dividends on a pro rata basis. Any payment of dividends and any distribution other than by way of dividends allocated on an aggregate basis to one class of shares shall be shared rateably by each share within such class of shares.

7.4. The Company may have one or several shareholders.

7.5. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.6. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

7.7. Shares may be issued in denominations of less than one share. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares.

7.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7.9. Any transfer of shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

7.10. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the General Meeting.

7.11. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares, of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.12. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer or beneficiary share transfer.

7.13. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of directors.

8.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(iv) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(v) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

8.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

8.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented and provided that, if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

8.4. Representation

(i) the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, the Company shall be bound only by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole director.

9.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

9.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 10. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each Class A Share and Class B Shares gives its holder entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

13.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

13.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

14.2. When so required by law or so desired by the Company, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

15.2. After the allocation to the Legal Reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium, special equity account or other distributable reserves (subject to article 6 of these Articles) or carried forward profits) to the shareholders. If the General Meeting decides to proceed with a distribution (being by dividend or otherwise), such distribution shall be made, subject to article 6 of these Articles) on a pro-rata basis between each class of shares. However, the General Meeting may, with the consent of all the holders of the class of shares concerned, decide not to distribute the dividends to be allocated to such class of shares and to allocate an amount similar to the amount such class of shares should have received if the dividend distribution would have been made on a pro-rata basis in the Special Distributable Reserve linked to such class of shares.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met;

(v) a distribution of interim dividend shall be made on a pro-rata basis between each class of Shares; however, the Board may, with the consent of all the holders of the class of shares concerned, decide not to distribute the dividends to be allocated to such class of shares and to allocate an amount similar to the amount such class of shares should have received if the dividend distribution would have been made on a pro-rata basis in the Special Distributable Reserve linked to such class of shares; and

(vi) when calculating and proceeding with the payment of an interim dividend, the Board shall take into account and comply with the allocation of reserves and share premium set forth in article 6 of these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders on a pro-rata basis of the number of shares held by each such shareholder, it being understood that the Class A Reserve and the Class B Reserve shall be distributed only to the holders of Class A Shares or Class B Shares as relevant, in accordance with the rules set forth in article 6.6 of these Articles.

VII. General provision**Art. 17.**

17.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint Jens Geitmann, born in Frankfurt Am Main, Germany, on 19 November 1962 and residing at Zaverka 11, CZ 16900 Prague, Czech Republic, as class A director of the Company until the date of the annual general meeting of the Company in 2019.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued class B shares in the share register of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing persons, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de décembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Kupari Holdings S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 8, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.770 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1559 du 13 juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3412 du 15 novembre 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président nomme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés le Bureau.

Les actionnaires de la Société présents à l'Assemblée, ou représentés par formulaires de vote par correspondance (procurations) (les Actionnaires) et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence, avec les formulaires de vote par correspondance (procurations), resteront annexés au présent procès-verbal pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signés par le notaire instrumentant, le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau le cas échéant.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. ainsi qu'il figure sur la liste de présence, les Actionnaires représentant 100% du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée, l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour qui a été communiqué aux Actionnaires préalablement à l'Assemblée, ce qui est expressément reconnu par les Actionnaires présents ou représentés qui, en outre, renoncent expressément à toute exigence liée aux formalités de convocation;

II. que le capital social de la Société est fixé à soixante-sept mille six cent quatre-vingts dollars américains (USD 67.680), divisé en (i) trente-trois mille huit cent quarante (33.840) actions de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et (ii) trente-trois mille huit cent quarante (33.840) actions de classe B d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux droits préférentiels de souscription aux nouvelles actions émises par la Société.

2. Conversion des parts bénéficiaires de la Société de sorte que les seize mille neuf cent vingt (16.920) parts bénéficiaires de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune soient converties en seize mille neuf cent vingt (16.920) actions de classe B de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1), conférant des droits et obligations tels qu'ils sont définis dans les Statuts il est en outre entendu que (i) les actions de classe B font partie du capital social de la Société de sorte que le capital social de la Société est augmenté à quatre-vingt-quatre mille six cents dollars américains (USD 84.600) divisé en (a) trente-trois mille huit cent quarante (33.840) actions de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et (b) cinquante mille sept cent soixante (50.760) actions de classe B d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et (ii) les actions de classe B nouvellement émises sont entièrement souscrites et libérées par l'ancien propriétaire des parts bénéficiaires de la Société converties et re-classées.

3. Conversion des actions de classe B sans droit de vote de la Société en actions de classe B assorties de droit de vote de la Société.

4. Modification des actuels articles 8, 12.1, 14.1, 16 et 17.2 des Statuts et suppression de l'actuel article 7 des Statuts afin de refléter la nouvelle affectation des bénéfices entre les classes d'actions de la Société.

5. Modification, renumérotation et refonte intégrale des Statuts (sans modification de l'actuelle clause relative à l'objet social des Statuts) afin de refléter, inter alia, les modifications apportées au capital social, la conversion des parts bénéficiaires en actions de classe B et la conversion des actions de classe B sans droit de vote en actions de classe B assorties de droit de vote.

6. Nomination d'un nouvel administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2019.

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les points à l'ordre du jour ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout membre du conseil d'administration de la Société, agissant sous sa seule signature et conjointement, à l'effet de procéder pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des actionnaires de la Société.

8. Divers.

IV. Que l'Assemblée à pris les résolutions suivante:

Première résolution

Tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée et décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription aux seize mille neuf cent vingt (16.920) actions de classe B de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune qui seront émises par la Société et souscrites par l'actuel détenteur des actions de classe B de la Société déjà émises.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les parts bénéficiaires de la Société de sorte que les seize mille neuf cent vingt (16.920) parts bénéficiaires de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune soient converties en seize mille neuf cent vingt (16.920) actions de classe B de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1), conférant des droits et obligations tels qu'ils sont définis dans les Statuts conformément à la seconde résolution ci-dessous, il est en outre entendu que:

(i) les actions de classe B font partie du capital social de la Société de sorte que le capital social de la Société est augmenté à quatre-vingt-quatre mille six cents dollars américains (USD 84.600) divisé en

a) trente-trois mille huit cent quarante (33.840) actions de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune,

b) cinquante mille sept cent soixante (50.760) actions de classe B d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune; et

(ii) les seize mille neuf cent vingt (16.920) actions de classe B nouvellement émises sont entièrement souscrites et libérées par l'ancien propriétaire des parts bénéficiaires de la Société converties, qui possède également les autres actions de classe B déjà émises par la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir les cinquante mille sept cent soixante (50.760) actions de classe B sans droit de vote de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, en actions de classe B assorties de droit de vote de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les actuels articles 8, 12.1, 14.1, 16 et 17.2 des Statuts et de supprimer l'actuel article 7 des Statuts afin de refléter la nouvelle affectation des bénéfices entre les classes d'actions de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les Statuts dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Kupari Holdings S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre mille six cents dollars américains (USD 84.600), divisé en (i) trente-trois mille huit cent quarante (33.840) actions de classe A (les Actions de Classe A) d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et (ii) cinquante mille sept cent soixante (50.760) actions de classe B (les Actions de Classe B) d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, lesdites classes d'actions disposant des droits prévus par les présents Statuts.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Prime et Comptes de Réserve.

6.1. Pour chaque classe d'actions combinée, il est par les présentes créé (i) un compte de prime d'émission où les fonds reçus comme prime de temps en temps seront affectés, et (ii) un compte de réserve de capital spécial (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois prévu par le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 (le Compte 115)) où les fonds reçus comme apport sans émission d'actions de temps en temps seront affectés. Sauf s'il est défini comme un apport à un compte individuel désigné aux Articles 6.2 à 6.5 ci-dessous, tous les apports sur le compte de prime d'émission ou le compte de réserve de capital spécial seront affectés au compte de cet Article 6.1 et s'appliqueront à toutes les actions.

6.2. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial pour les Actions de Classe A (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A) où sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée au titre des Actions de Classe A (la Prime des Actions de Classe A). Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime des Actions de Classe A et tout montant du Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux détenteurs des Actions de Classe A seulement, tel que cela est prévu dans les présents Statuts.

6.3. La Société peut maintenir un Compte 115 pour les Actions de Classe A (le Compte de Capital Spécial de Classe A) où sera inscrit le montant ou la valeur de toutes sommes versées au titre des Actions de Classe A autres qu'au moment d'une émission (le Capital Spécial de Classe A). Les montants ainsi inscrits au Compte de Capital Spécial de Classe A constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Le Capital Spécial de Classe A et tout montant du Compte de Capital Spécial de Classe A, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux détenteurs des Actions de Classe A uniquement, tel que cela est prévu dans les présents Statuts.

6.4. La Société peut maintenir un compte de prime d'émission spécial pour les Actions de Classe B (le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B) où sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée pour les Actions de Classe B (la Prime des Actions de Classe B). Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B constitueront des réserves librement distribuables de la Société. La Prime des Actions de Classe B et tout montant du Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe B, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux détenteurs des Actions de Classe B uniquement, tel que cela est prévu dans les présents Statuts.

6.5. La Société peut maintenir un Compte 115 pour les Actions de Classe B (le Compte de Capital Spécial de Classe B) où sera inscrit le montant ou la valeur de toutes sommes versées au titre des Actions de Classe B autres qu'au moment d'une émission (le Capital Spécial de Classe B). Les montants ainsi inscrits au Compte de Capital Spécial de Classe B constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Le Capital Spécial de Classe B et tout montant du Compte de Capital Spécial de Classe B, sous réserve uniquement des restrictions contenues dans toute loi applicable, seront disponibles pour une distribution aux détenteurs des Actions de Classe B uniquement, tel que cela est prévu dans les présents Statuts.

6.6. La Société peut également maintenir des réserves distribuables spéciales (Réserves Distribuables Spéciales) qui seront expressément liées à une classe d'actions de la Société (pour les Actions de Classe A, la Réserve de Classe A, et pour les Actions de Classe B, la Réserve de Classe B) et ces Réserves Distribuables Spéciales seront uniquement distribuables aux détenteurs de la classe d'actions concernée (sur une base proportionnelle au nombre d'actions en circulation dans cette classe d'actions), sur résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à l'unanimité ou en cas de liquidation de la Société.

Art. 7. Actions.

7.1. Le capital social de la Société est divisé en Actions de Classe A et Actions de Classe B.

7.2. A moins d'en être tenu par la Loi ou si les Statuts ou toutes dispositions d'un pacte relatif à la Société qui peut être conclu de temps à autre notamment entre la Société et ses actionnaires (un Pacte des Détenteurs de Titres) le prévoit, chaque détenteur d'actions peut exprimer son vote de la manière qu'il choisit.

7.3. Sauf stipulation contraire des Statuts, toutes les Actions de Classe A et toutes les Actions de Classe B sont identiques à tous les égards. Sous réserve des présents Statuts, toutes les Actions de Classe A et toutes les Actions de Classe B participent au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par dividende sur base proportionnelle. Tout paiement de dividendes et toute distribution d'actifs autre que par dividende, attribués sur une base globale à une classe d'actions seront partagés proportionnellement par chaque action dans cette classe d'actions.

7.4. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.5. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

7.6. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire. Le registre contient la désignation précise de chaque actionnaire et le nombre et la classe d'actions détenues, l'indication des paiements effectués pour les actions ainsi que les cessions d'actions et les dates de celles-ci. Chaque Actionnaire informera la Société de son adresse et de toute modification de celle-ci par courrier recommandé. La Société a le droit de se fier, quel qu'en soit le but, à la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions nominatives résultera

de l'inscription dans le registre des actions. Des certificats reflétant l'inscription dans le registre des actions seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

7.7. Les actions peuvent être émises en coupure de moins d'une action. Les actions fractionnelles auront les mêmes droits sur une base fractionnée que les actions entières, à condition que les actions ne puissent voter que si les actions fractionnées puissent être regroupées en une ou plusieurs actions entières.

7.8. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

7.9. Une cession d'actions sera soumise à (i) toutes restrictions de transfert contenues dans un Pacte de Détenteurs de Titres ou tout autre contrat conclu entre les actionnaires et la Société de temps à autre et (ii) la notification de ces restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société.

7.10. La propriété d'une action implique l'acceptation implicite des présents Statuts et des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.

7.11. Une cession d'action s'opère par la mention sur le registre des actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par:

(i) le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) tout mandataire autorisé de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.12. La Société peut accepter comme preuve du transfert d'une action, tout document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire et qui est valablement signé par les parties.

7.13. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé de trois (3) membres au minimum. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour un mandat de plus de six (6) ans mais sont rééligibles à l'expiration de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(iv) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(v) Si un poste d'administrateur devient vacant, les autres administrateurs, agissant à la majorité simple, peuvent combler la vacance temporairement jusqu'à ce qu'un nouvel administrateur soit nommé par l'Assemblée Générale.

8.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres, et peut choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la

convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que si l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un (1) administrateur de classe A et au moins un (1) administrateur de classe B votent en faveur de la résolution. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité des voix sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il y en a un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, pour tous les sujets, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs à condition que si l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, la Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Administrateur Unique.

9.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société est administrée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale suivant l'introduction d'un nouvel actionnaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à certains administrateurs ou à tout administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'administrateur unique.

9.2. Les opérations de la Société vis-à-vis desquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé doivent figurer au procès-verbal de la réunion. Cela ne s'applique pas aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 10. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblée générale des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action de Classe A et Action de Classe B donnent droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués à toute Assemblée Générale par le Conseil ou le/les commissaires. Les actionnaires doivent être convoqués à toute Assemblée Générale suite à la demande faite par les actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera envoyée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date prévue pour ladite assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cette fin. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur ou contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni une intention de vote ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 12. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

13.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

13.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

14.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) au minimum des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis.

15.2. Après l'affectation à la Réserve Légale, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels en affectant tout ou partie de ce bénéfice restant à un compte de réserve ou à une provision ou en le reportant à l'exercice social suivant ou en le distribuant, avec toutes autres réserves distribuables (y compris toute prime d'émission,

compte de capital spécial ou autres réserves distribuables (sous réserve de l'article 6 des présents Statuts) ou bénéfice reporté), aux actionnaires. Si l'Assemblée décide de procéder à une distribution (par dividende ou autrement), cette distribution sera effectuée, sous réserve de l'article 6, sur base proportionnelle entre chaque classe d'actions. Cependant, l'Assemblée Générale peut, avec l'accord de tous les détenteurs de la classe d'actions concernée, décider de ne pas distribuer les dividendes à cette classe d'actions et d'affecter un montant similaire au montant que cette classe d'actions aurait reçu si la distribution de dividende avait été faite sur base proportionnelle à la Réserve Distribuable Spéciale liée à cette classe d'actions.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent à tout moment être distribués, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent remettre un rapport au Conseil dans lequel ils vérifient si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies;

(v) une distribution de dividende intermédiaire sera effectuée sur base proportionnelle entre chaque classe d'actions; cependant, le Conseil peut, avec l'accord de tous les détenteurs de la classe d'actions concernée, décider de ne pas distribuer les dividendes à cette classe d'actions et d'affecter un montant similaire au montant que cette classe d'actions aurait reçu si la distribution de dividende avait été faite sur base proportionnelle à la Réserve Distribuable Spéciale liée à cette classe d'actions; et

(vi) lors du calcul et du paiement d'un dividende intermédiaire, le Conseil prendra en compte et respectera l'affectation des réserves et de la prime d'émission définie à l'article 6 des présents Statuts

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après le paiement de toutes les dettes et des frais de la Société et des dépenses de liquidation, le produit net de liquidation est distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par cet actionnaire, étant entendu que la Réserve de Classe A et la Réserve de Classe B seront uniquement distribuées aux détenteurs d'Actions de Classe A ou des Actions de Classe B comme il convient, conformément aux règles décrites à l'article 6.6 des présents Statuts.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Jens Geitmann, né à Francfort-sur-le-Main, Allemagne, le 19 novembre 1962 et domicilié à Zaverka 11, 16900 Prague, République Tchèque, en qualité d'administrateur de classe A de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société de 2019.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les points à l'ordre du jour ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout membre du conseil d'administration de la Société, agissant sous sa seule

signature et conjointement, à l'effet de procéder pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des actionnaires de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, dressé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/69. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003851/859.

(150003184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Krefeld Hochstrasse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 193.364.

— STATUTES

In the year two thousand four, on the fifteenth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shihan Holdings Limited, a private liability company, having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands and registered at the British Virgin Islands Register of companies under number 208951, and

KH II Estates 120 Limited, a private liability company, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Helier, JE2 3RT, Jersey, United-Kingdom and registered at the Jersey Register of companies under number 116021,

Both here represented by Mr. Patrice Gallasin, legal counsel, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies proxy given on December 3th, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

1. Form. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is also the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money. The Company can also perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

3. Name. The private limited liable Company is incorporated under the name of Krefeld Hochstrasse S.ar.l..

4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

5. Duration.

5.1. The Company is constituted for an undetermined period.

5.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

Title II. Capital - Shares

6. Capital.

6.1. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

7. Shares.

7.1. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

7.2. If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

7.3. In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III. Management

8. Board of managers and powers of the board of managers.

8.1. The Company is managed by a sole manager or a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager.

8.2. The manager(s) are appointed, and may be removed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the member(s) whom shall set the term of their office. The manager(s) need not be member(s).

8.3. All powers not expressly reserved, by the Law or the present Articles, to the members fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.4. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether members or not, by the sole manager or, as the case may be, any class A manager jointly with any class B manager.

9. Procedures.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.4.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

12. Powers and voting rights.

12.1. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

12.2. As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

12.3. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. Financial year - Balance sheet – Distributions

13. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14. Balance sheet. Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

15. Distributions. Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

16. Dissolution.

16.1. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

16.2. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

16.3. The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

17. General provisions. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

Thereupon, the appearing parties, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company as follows:

Shihan Holdings Limited, prenamed	50 shares
KH II Estates 120 Limited, prenamed	50 shares
Total: One hundred shares	100 shares

The subscribed share capital of the Company has been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred fifty euro (EUR 950,-).

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed share capital have unanimously passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- a) Mr Isaac Schapira, born on 16 December 1952 in Jerusalem, Israel and residing at 2 Danescroft Gardens, London NW4 2nd, United Kingdom, as class A manager;
 - b) Mr Patrice Gallasin, born on 9 December 1970 in Villers-Semeuse, France and with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, as class A manager;
 - c) Mr Andrew Pettit, born on 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom and with professional address at 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, United Kingdom, as class B manager; and
 - d) Mr Nicholas West, born on 17 May 1972 in Aylesbury, United Kingdom and with professional address at 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, United Kingdom, as class B manager.
2. The registered office of the Company is set at L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Verhandelt zu Luxemburg, am fünfzehnten December.

Vor uns, dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

Shihan Holdings Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht der Britischen Jungferninseln mit Sitz 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Britischen Jungferninseln und eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Registernummer 208951, und

KH II Estates 120 Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht von Jersey, mit Sitz Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Helier JE2 3RT, Jersey,

beide hier vertreten durch Herrn Patrice Gallasin, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 3. Dezember 2014, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage zu Registrierungszwecken beigelegt wird.

Die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden, welche hiermit gegründet wird:

Titel I. Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

1. Rechtsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils gültigen Fassung geregelt wird.

2. Zweck. Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art, in Luxemburg oder im Ausland, sowie dem Besitz, der Verwaltung, Entwicklung und Leitung ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann Pfandbriefe, Obligationen, Schuldverschreibungen, Wertpapiere und Anleihen durch Zeichnung, Ankauf oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Tausch oder in sonstiger Weise veräußern. Die Gesellschaft kann zudem Anteile an Gesellschaften halten und ihre Geschäfte über Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland tätigen.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen, die Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen, die einem Immobilienhändler vorbehalten sind und die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen. Die Gesellschaft kann zudem, in welcher Form auch immer, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, sämtliche Industrie-, Handels-, Finanz-, Immobilien- oder Mobiliargeschäfte tätigen, die, ganz gleich auf welche Art, direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung von Unternehmen und Gesellschaften in Verbindung stehen, deren Zweck Aktivitäten jedweder Art als auch die dauerhafte oder zeitweilige Verwaltung und Entwicklung des eigens zu diesem Zweck geschaffenen Portfolios sein können. Die Gesellschaft wird gemäß den gesetzlichen Bestimmungen als Société de Participations Financières (Finanzbeteiligungsgesellschaft) gegründet.

Die Gesellschaft kann sich durch beliebige Mittel an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften beteiligen, die einen identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck haben oder ihren Gesellschaftszweck fördern oder ihm nützlich sind.

3. Name. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen Krefeld Hochstrasse S.ar.l..

4. Sitz.

4.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt des Großherzogtums Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann des Weiteren durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder gegebenenfalls der Gesellschafter entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

4.2. Niederlassungen und Tochtergesellschaften sowie Büros der Gesellschaft können durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführer sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnet werden. Sofern nach Ansicht des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Umstände eingetreten sind oder einzutreten drohen, welche die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen können oder die Kommunikation zwischen diesem und Personen im Ausland, kann der Gesellschaftssitz zeitweise ins Ausland verlegt werden, bis die beeinträchtigenden Umstände nicht mehr gegeben sind. Solche zeitweiligen Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche auch bei zeitweiliger Sitzverlegung ins Ausland eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

5. Dauer.

5.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

5.2. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, den Verlust der Geschäftsfähigkeit, die Insolvenz eines Gesellschafters oder mehrerer Gesellschafter oder ähnlicher Ereignisse aufgelöst

Titel II. Stammkapital - Gesellschaftsanteile

6. Stammkapital.

6.1. Das Kapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

6.2. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Anzahl der existierenden Anteile zur Beteiligung am Vermögen und an den Gewinnen der Gesellschaft.

6.3. Das Kapital der Gesellschaft kann von Zeit zu Zeit durch den Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder gegebenenfalls der Gesellschafterversammlung entsprechend den in der Gesellschaftssatzung festgelegten Bestimmungen erhöht oder verringert werden.

7. GesellschaftsAnteile.

7.1. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den alleinigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Auflösung einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

7.2. Bei mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen an Nichtgesellschafter sind nur mit vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern möglich, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Auf die gleiche Weise können im Todesfall die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung der Anteilsbesitzer übertragen werden, die mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten.

7.3. Bei einer Anteilsübertragung gemäß den Bestimmungen des Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. Geschäftsführung

8. Geschäftsführung und Befugnisse.

8.1. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Bei mehreren Geschäftsführern muss sich die Geschäftsführung aus wenigstens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B zusammensetzen.

8.2. Der oder gegebenenfalls die Geschäftsführer können bestellt und zu jeder Zeit ad nutum per Gesellschafterbeschluss abberufen werden. Der oder die Gesellschafter legen den Bestellungszeitraum der Geschäftsführer fest, die keine Gesellschafter sein müssen.

8.3. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich kraft Gesetzes oder vorliegender Artikel den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des oder gegebenenfalls der Geschäftsführer, die mit allen Vollmachten ausgestattet sind, um jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen.

8.4. Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - jeder Geschäftsführer der Kategorie A kann zusammen mit jedem Geschäftsführer der Kategorie B besondere oder begrenzte Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Gesellschafter sein müssen.

9. Form, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.

9.1. Die Geschäftsführerversammlung tritt sooft zusammen, wie es erforderlich ist, oder bei Einberufung durch einzelne Geschäftsführer, an einem Ort, der in der Einberufungsmitteilung angegeben ist.

9.2. Einberufungsmitteilungen für Geschäftsführerversammlungen müssen allen Geschäftsführern wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor der jeweiligen Geschäftsführerversammlung schriftlich zugehen. In dringenden Fällen können sie kurzfristiger einberufen werden, wobei die Umstände der Dringlichkeit in der Einberufungsmitteilung für die Geschäftsführerversammlung dargelegt werden müssen.

9.3. Eine schriftliche Einberufungsmitteilung ist nicht erforderlich, wenn auf der Geschäftsführerversammlung alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, und wenn sie erklären, ordnungsgemäß informiert worden zu sein und eine vollständige Kenntnis der Tagesordnung zu haben. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann auf die Einberufungsmitteilung verzichten und seine Zustimmung schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail geben. Gesonderte schriftliche Einberufungsmitteilungen sind nicht erforderlich, wenn der jeweilige Einberufungstermin und -ort in einem Zeitplan erfasst und zuvor per Geschäftsführerbeschluss angenommen wurde.

9.4. Jeder Geschäftsführer kann jeden anderen Geschäftsführer schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail als seinen Bevollmächtigten bestellen. Ein Geschäftsführer kann auch telefonisch durch einen anderen Geschäftsführer zum Bevollmächtigten bestellt werden, wobei eine solche Bestellung anschließend schriftlich bestätigt werden muss.

9.5. Geschäftsführerbeschlüsse sind weder gültig noch wirksam, wenn nicht wenigstens ein (1) Geschäftsführer der Kategorie A und wenigstens ein (1) Geschäftsführer der Kategorie B ihre Stimmen zugunsten des betreffenden Beschlusses abgegeben haben. Die Geschäftsführerbeschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten und von allen auf der Geschäftsführerversammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer unterzeichnet.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Geschäftsführerversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, die es allen Teilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu identifizieren, zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerversammlung mit ebensolchen Kommuni-

kationsmitteln wird wie die persönliche Teilnahme des jeweiligen Geschäftsführers an einer Geschäftsführerversammlung bewertet.

9.7. Zirkularbeschlüsse, die durch alle Geschäftsführer unterzeichnet wurden, sind in gleichem Maße rechtsverbindlich und gültig wie Geschäftsführerbeschlüsse, die auf einer ordnungsmäßig einberufenen und gehaltenen Geschäftsführerversammlung gefasst wurden. Dabei können die Unterschriften auf einem einzigen Dokument oder auf mehrfachen Ausfertigungen eines identischen Beschlusses erscheinen und schriftlich per Originalschreiben, mittels Telegramm, Teletex, Telefax oder E-Mail nachgewiesen werden.

10. Vertretung. Die Gesellschaft wird in allen Gelegenheiten gegenüber Dritten durch die (i) Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder (ii) die gemeinschaftliche Unterschrift jeweils eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B rechtskräftig verpflichtet. In Bezug auf administrative Angelegenheiten hingegen wird die Gesellschaft gegenüber Dritten entweder durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet, und zwar für Transaktionen bis zu einem Betrag in Höhe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000) je Geschäftsvorgang und einem Betrag in Höhe von einhunderttausend (EUR 100.000) pro Jahr, oder (iii) durch die alleinige oder die gemeinschaftliche Unterschrift der Person oder der Personen, welchen eine Vertretungsvollmacht gemäß Artikel 8.4 rechtswirksam übertragen wurde.

11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen im Rahmen ihres Mandats keine persönliche Haftung in Bezug auf von ihnen im Namen der Gesellschaft rechtmäßig eingegangene Verpflichtungen, sofern solche Verpflichtung im Einklang sowohl mit dieser Satzung als auch mit den anzuwendenden gesetzlichen Bestimmungen steht.

Titel IV. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der alleinige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind und die im Einklang mit dem vorbenannten Gesetz vom 10. August 1915 stehen.

12.2 Demzufolge werden alle Entscheidungen vom alleinigen Gesellschafter getroffen, die die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

12.3 Bei mehreren Gesellschaftern werden die Entscheidungen durch die Gesellschafterversammlung getroffen, wenn diese die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten.

Titel V. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

14. Bilanz. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird per einunddreißigsten Dezember durch die Geschäftsführung eine Bilanz, welche das Inventar der Aktiva und Passiva zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieser Gewinn- und Verlustrechnung entspricht nach Abzug der Kosten, Aufwendungen, Abschreibungen und Rückstellungen dem Nettogewinn der Gesellschaft.

15. Gewinnverteilung. Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Zeitpunkt und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Rücklage unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden, bis die gesetzliche Rücklage wieder ein Zehntel des Kapitals beträgt.

Der verbleibende Gewinn wird an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter ausgeschüttet. Jedoch kann der alleinige Gesellschafter oder gegebenenfalls die Gesellschafterversammlung durch Mehrheitsbeschluss gemäß den gesetzlichen Bestimmungen auch entscheiden, dass der verbleibende Gewinn, nach Abzug jeglicher Rücklagen, auf das folgende Jahr vorgetragen wird oder einer außerordentlichen Rücklage zugeführt wird.

Titel VI. Auflösung

16. Auflösung.

16.1. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Insolvenz, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

16.2. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird diese Auflösung vom alleinigen Geschäftsführer oder gegebenenfalls von den Geschäftsführern im Amt oder, sofern dies nicht möglich ist, von einem oder mehreren Insolvenzverwaltern durchgeführt, die vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannt wurden. An den oder die Insolvenzverwalter werden zur Abwicklung der Vermögenswerte und Schulden die ausgedehntesten Befugnisse übertragen.

16.3. Die Vermögenswerte werden nach Abzug aller Schulden an den alleinigen Gesellschafter oder gegebenenfalls an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile ausgeschüttet.

Titel VII. Allgemeine Bestimmungen

17. Allgemeine Bestimmungen. Überall dort, wo vorliegende Satzung einzelne Fälle nicht ausdrücklich regelt, finden die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Die Erschienenen, vorgeannt und vertreten wie oben angegeben, erklären alle Anteile der Gesellschaft wie folgt gezeichnet zu haben:

Shihan Holdings Limited, vorgeannt	50 Anteile
KH II Estates 120 Limited, vorgeannt	50 Anteile
Gesamt: einhundert Anteile	100 Anteile

Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft wurde vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche im Zusammenhang mit der Gesellschaftsgründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr neunhundert fünfzig euro (EUR 950,-).

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft fassen die Gesellschafter, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten, folgende Beschlüsse:

1. Es werden zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

- a) Herr Isaac Schapira, geboren am 16. Dezember 1952 in Jerusalem, Israel und wohnhaft 2 Danescroft Gardens, London NW4 2ND, Vereinigtes Königreich, Geschäftsführer der Kategorie A;
- b) Herr Patrice Gallasin, geboren am 9. Dezember 1970 in Villers-Semeuse, Frankreich und geschäftsansässig 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Geschäftsführer der Kategorie A;
- c) Herr Andrew Pettit, geboren am 7. März 1968 in Cleethorpes, Vereinigtes Königreich und geschäftsansässig 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, Vereinigtes Königreich, Geschäftsführer der Kategorie B; und
- d) Herr Nicholas West, geboren am 17. Mai 1972 in Aylesbury, Vereinigtes Königreich und geschäftsansässig 105 Wigmore Street, London, W1U 1QY, Vereinigtes Königreich, Geschäftsführer der Kategorie B.

2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig und mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Erschienenen auf Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Nach Verlesung der Urkunde durch den Notar haben der Bevollmächtigte der Erschienenen zusammen mit uns, dem unterzeichneten Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 61450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2015003850/410.

(150003428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Investmon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.831.913,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 152.206.

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société PANAMON FINANCE S.A., une société anonyme de droit panaméen établie et ayant son siège social à bâtiment P.H. Proconsa II Building, Beatriz M. De Cabal Street, Panama, République du Panama, immatriculée au Public Registry Office, Microfil Section (Mercantile) de Panama sous le numéro Microjacket 600512, Doc 1280862, («l'associé»),

détentrices de vingt-trois millions huit cent trente-et-un mille neuf cent treize (23.831.913) parts sociales de classe A à G de la société à responsabilité limitée Investmon S.à r.l., établie et ayant son siège social à 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152206, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 924 du 4 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 724 du 25 mars 2013 (la «Société»), et

2) La Société - pour les besoins des présentes - mais sans droit de prendre part au vote, en sa qualité de détentrice de trois millions quatre cent quatre mille cinq cent cinquante-neuf (3.404.559) parts sociales de classe H émises par cette dernière, d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, et rachetées à l'Associé en vue de leur annulation (les «Parts Sociales de Classe H»).

L'Associé est ici dûment représenté par Maître David MARIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 26 novembre 2014.

La Société est ici dûment représentée par Maître David MARIA, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 26 novembre 2014.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Après avoir rappelé qu'ils détiennent l'ensemble des vingt-sept millions deux cent trente-six mille quatre cent soixante-douze (27.236.472) parts sociales de classe A à H de la Société, représentant l'intégralité de son capital social, l'Associé et la Société, représentés comme indiqué précédemment, ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, qui sont adoptées par le seul Associé:

Première résolution

Suite au rachat par la Société des Parts Sociales de Classe H, l'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent quatre mille cinq cent cinquante-neuf Euros (3.404.559,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions deux cent trente-six mille quatre cent soixante-douze Euros (27.236.472,- EUR) représenté par vingt-sept millions deux cent trente-six mille quatre cent soixante-douze (27.236.472) parts sociales de classe A à H d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, au montant de vingt-trois millions huit cent trente-et-un mille neuf cent treize Euros (23.831.913,- EUR) représenté par vingt-trois millions huit cent trente-et-un mille neuf cent treize (23.831.913) parts sociales de classe A à G d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune par l'annulation des Parts Sociales de Classe H susmentionnées (la «Réduction de Capital»).

Deuxième résolution

Aux fins de refléter la Réduction de Capital susmentionnée, l'Associée a décidé de modifier les articles 2, 7.1 et 13.2.1 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

- En qui concerne l'article 2 des Statuts, toute mention aux Parts Sociales de Classe H sera supprimée.

La définition de «Dividende Préférentiel» est par conséquent rédigée comme suit:

««Dividende Préférentiel» représente le dividende préférentiel de Classe A, de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F et de Classe G.»;

La définition de «Parts Sociales» est par conséquent rédigée comme suit:

««Parts Sociales» signifie, sous réserve d'un rachat suivi d'une annulation, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elle»;

- En ce qui concerne l'article 7.1 des Statuts, celui-ci aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 23.831.913,- EUR (vingt-trois millions huit cent trente-et-un mille neuf cent treize Euros) représenté par 23.831.913 (vingt-trois millions huit cent trente-et-un mille neuf cent treize) Parts Sociales réparties comme suit:

Classe de part sociale	Nombre de parts sociales
Parts Sociales de Classe A	3.404.559
Parts Sociales de Classe B	3.404.559
Parts Sociales de Classe C	3.404.559
Parts Sociales de Classe D	3.404.559
Parts Sociales de Classe E	3.404.559
Parts Sociales de Classe F	3.404.559
Parts Sociales de Classe G	3.404.559
Total:	23.831.913

Toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune et entièrement souscrites et libérées».

- En ce qui concerne l'article 13.2.1 des Statuts, toute mention aux Parts Sociales de Classe H sera supprimée. L'article 13.2.1 des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

«A la fin de chaque exercice social, dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende, les Bénéfices Distribuables seront alloués aux détenteurs de Parts Sociales non encore rachetées dans l'ordre suivant:

- aux détenteurs (i) des Parts Sociales de Classe A une distribution annuelle qui représente un pourcent (1%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A»), (ii) des Parts Sociales de Classe B une distribution annuelle qui représente deux pourcent (2%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B»), (iii) des Parts Sociales de Classe C une distribution annuelle qui représente trois pourcent (3%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe C (le «Dividende Préférentiel de Classe C»), (iv) des Parts Sociales de Classe D une distribution annuelle qui représente quatre pourcent (4%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe D (le «Dividende Préférentiel de Classe D»), (v) des Parts Sociales de Classe E une distribution annuelle qui représente cinq pourcent (5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe E (le «Dividende Préférentiel de Classe E»), (vi) des Parts Sociales de Classe F une distribution annuelle qui représente six pourcent (6%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe F (le «Dividende Préférentiel de Classe F»), et (vii) des Parts Sociales de Classe G une distribution annuelle qui représente sept pourcent (7%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe G (le «Dividende Préférentiel de Classe G»), payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporis et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;

(ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Actions sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si la Dernière Classe de Parts Sociales est entièrement rachetée (par exemple les Parts Sociales de Classe G), les Bénéfices Distribuables Statutaires devraient être alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique (par exemple les Parts Sociales de Classe G).»

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003793/110.

(150003150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Hapeka S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 193.369.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) la société KLT - Invest SA, une société anonyme établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132191,

représentée par Monsieur Léon Michel Albert KLEIN (Jr), demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration datée du 17 décembre 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

2) la société MC PARTICIPATIONS s.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-7480 Tuntange, 23, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134886, représentée par son gérant unique actuellement en fonction Monsieur Claude PEIFFER, demeurant à Tuntange,

3) la société MY HILL S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131668,

représentée par Monsieur Léon Michel Albert KLEIN (Jr), préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 11 décembre 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: «HAPEKA S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du gérant unique ou, le cas échéant, de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, la construction de tout immeuble ainsi que l'acquisition d'immeubles en vue de revente.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle peut réaliser toutes opérations d'import ou d'export liées à son objet social.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante Euros (12.750,- EUR), représenté par cent deux (102) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs rémunérations ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

La société sera engagée sans limitation par la signature individuelle du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera en toutes circonstances engagée soit par la signature individuelle du gérant technique pour toutes transactions inférieures ou égales à cinq mille euros (EUR 5.000.-), soit par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération du capital social

Les cent deux (102) parts sociales ont été souscrites en numéraire comme suit:

- KLT - Invest SA, préqualifiée, trente-quatre	34 parts sociales
- MC PARTICIPATIONS s.à r.l., préqualifiée, trente-quatre	34 parts sociales
- MY HILL S.A, préqualifiée, trente-quatre	34 parts sociales
Total: cent deux	102 parts sociales

de sorte que la somme de douze mille sept cent cinquante Euros (12.750,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (1.100,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, prises les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Léon Michel Albert KLEIN (jr.), entrepreneur, né le 4 septembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-4943 Hautcharage, 34, rue Nicolas Roth.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude PEIFFER, agent immobilier, né à Luxembourg le 21 juin 1964, demeurant à L-7481 Tuntange, 7, rue de Hollenfels.

2. - Le siège de la société est établi à L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Klein, Peiffer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60864. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003781/141.

(150003548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Good Energies (Solar Investments) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.920, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2200 of 4th October 2007 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 763 of 28th March 2008.

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mrs Marina MULLER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy PARTIGIANONE, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg.

2. Extension of the financial year of the Company so as to fix it from 1 March to last day of February, with effect on 1 March 2015.

3. Extension of the current financial year to 28 February 2015.

4. Subsequent amendments of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1st December 2015.

Second resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company so as to fix it from 1st March to the last day of February, with effect on 1st March 2015.

Exceptionally, the current financial year will end on 28th February 2015.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to change the first paragraph of article 4 and article 18 of the articles of association of the Company, so that they will be read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Strassen. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.”

“ **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of March and shall terminate on the last day of February of the following year.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.920, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2200 du 4 octobre 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 763 du 28 mars 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy PARTIGIANONE, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.
- 2.- Changement de l'exercice social de la Société pour de la fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.
- 3.- Extension de l'exercice social en cours jusqu'au 28 février 2015.
- 4.- Modification subséquente des statuts de la Société.
- 5.- Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours se termine le 28 février 2015.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 et l'article 18 des statuts de la Société, afin de leur donner les teneurs suivantes:

« **Art. 4. Siège social (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de mars et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. LAC / 2014 / 59666. Reçu soixante quinze euros. € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003744/130.

(150002844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Feuille de Banane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 193.351.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Guansheng WEI, cuisinier, né à Jiang Su (Chine) le 3 mai 1980, demeurant à L-2611 Luxembourg, 41, route de Thionville;

2) et Madame Weiwei YE, employée, née à Zhejiang (Chine) le 12 octobre 1982, demeurant à L-2611 Luxembourg, 41, route de Thionville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «FEUILLE DE BANANE S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Bridel; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Guansheng WEI, prénommé,	50 parts
2. Madame Weiwei YE, prénommée,	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guansheng WEI, cuisinier, né à Jiang Su (Chine) le 3 mai 1980, demeurant à L-2611 Luxembourg, 41, route de Thionville

Est appelée aux fonctions de gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Madame Weiwei YE, employée, née à Zhejiang (Chine) le 12 octobre 1982, demeurant à L-2611 Luxembourg, 41, route de Thionville.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant technique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux constituants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. WEI, W. YE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 janvier 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015003731/159.

(150003131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Enfants Défavorisés de l'Île de Madagascar A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 4, Am Kiirchepad.

R.C.S. Luxembourg F 10.227.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- 1- DEBAAR Pierre, employé privé, 15 Rue du Palais, B - 4800 - Verviers, belge.
 - 2- PIQUARD Patrick, employé privé, 4, am Kiirchepad - L - 8805 - Rambrouch, belge.
 - 3- RAFIDISON Lalatiana, employée privée, 15 Rue du Palais, B - 4800 - Verviers, belge.
 - 4- RAFIDISON Maminirina, employée privée, 4, am Kiirchepad - L - 8805 - Rambrouch, luxembourgeoise,
 - 5- RAFIDISON Mbolatiana, employée privée, 165, Avenue Paul Vaillant Couturier, F - 93120 - La Courneuve, française,
- dénommés membres fondateurs,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: Enfants Défavorisés de l'Île de Madagascar A.S.B.L. (E.D.I. Madagascar)

Art. 2. L'association a pour objet de venir en aide aux enfants défavorisés, qu'ils vivent dans la rue ou soient issus d'une famille en difficulté à Madagascar. L'association agit dans l'éducation, la santé et la vie quotidienne de ces enfants et de leurs familles.

Lorsque l'association ne peut intervenir directement, elle peut soutenir financièrement, à titre transitoire, des structures compétentes, intervenant auprès des enfants jusqu'à ce qu'elle soit en mesure d'intervenir par elle-même.

Art. 3. L'association a son siège social à Rambrouch

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile

Titre III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre associé de l'association:

Toute personne physique ou morale en ayant exprimé le désir formulé de manière écrite ou verbale.

Le paiement de la cotisation annuelle est considéré comme demande d'adhésion.

Le conseil d'administration procède à l'examen de toute nouvelle demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Il décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres est de trois.

Art. 8. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 9. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 10. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 11. L'Assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Elle doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée 2 semaines à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association transmise par voie postale ou électronique, ensemble avec l'ordre du jour. Une Assemblée Générale se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, lorsqu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Les résolutions de l'Assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Titre V. Administration et fonctionnement

Art. 13. L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de quatre (4) membres, élus par l'Assemblée générale à la majorité simple.

Le Conseil d'Administration contiendra au moins deux membres fondateurs.

La durée de leur mandat est de trois (3) ans. Les administrateurs désignent entre eux, ceux qui exerceront notamment les fonctions de président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Si les circonstances le permettent, le conseil d'Administration pourra se réunir par visio-conférence, audio-conférence ou tout autre moyen de communication adapté.

De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres.

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués par courrier postal ou électronique.

Art. 15. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction sont nécessaires.

Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres.

Art. 17. Toutes les fonctions exercées par les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Titre VI. Ressources

Art. 18. Contributions et Cotisations. Les membres fondateurs, de même que tous les membres associés de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement, d'exclusion ou d'un refus d'un membre.

Art. 19. Les recettes annuelles de l'Association se composent:

- 1°) des cotisations et souscriptions de ses membres, ainsi que des apports financiers des donateurs et bienfaiteurs;
- 2°) des subventions de l'Union européenne, de l'Etat, des communes et des établissements publics; des organismes ou organisations d'intérêt public, nationaux ou internationaux;
- 3°) du produit des libéralités;
- 4°) d'autofinancement;
- 5°) du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu.

Titre VII. Embauche

Art. 20. Le Conseil d'administration est autorisé à engager un (des) salarié(s) en cas de nécessité pour le bon fonctionnement de l'association.

Titre VIII. Mode d'établissement des comptes

Art. 21. Le Conseil d'Administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 22. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation.

Art. 23. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 Avril 1928, telle que modifiée.

Titre X. Dissolution et liquidation

Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 Avril 1928, telle que modifiée.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'Assemblée Générale.

Titre XI. Dispositions finales

Art. 26. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 Avril 1928, telle que modifiée.

Ainsi fait à Rambrouch, le 02 janvier 2015.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015003688/121.

(150003380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Marman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.480.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LEFATE S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L- 2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 109 481,

ici représentée par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MARMAN S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.480 a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1309 du 1^{er} décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire à Junglinster, en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1576 du 27 juillet 2007.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cinq cent quarante-deux mille euros (542.000,- EUR), divisé en cinq mille quatre cent vingt (5.420) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs (y compris les filiales RIVOLI - CONSULTADORIA E SERVICOS LDA, avec siège social au 77, Avenida Arriaga, Edifício Marina Forum, 6 étage, Funchal à Madeira, Portugal (la participation s'élève à 27,39 %) et BLU HOLDING S.p.A, avec siège social au 15, Via Sangro à I-20132 Milano, Italie (la participation s'élève à 4,09 %)) à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 30 septembre 2013 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.150,-EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation GRE/2014/5182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014208284/65.

(140232680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.